

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 26  
Date de la convocation : mardi 4 octobre 2016

**N° 16.10.10.02**

L'an deux mille seize et le dix du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, Mme VIGNERON, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, Mme MOULAOU, M. CASTELL, M. ROESCH, Mme PRIE, Mme PASDELOU, M. TUAL, Mme PLAYS, M. SELKE, Mme DAMAIS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

**PROCURATIONS** :  
Mme MERLET en faveur de Mme VIGNERON  
Mme CAMBON en faveur de M. ROQUES  
M. DE CHAMBRUN en faveur de M. GREPINET  
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS

**ABSENTS** :  
Mme JULLIEN, M. LOPEZ, M. MUNOZ

### **BUDGET PRIMITIF 2016**

### **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

#### **Rapporteur Monsieur Alain GREPINET**

**Monsieur Alain GREPINET, conseiller municipal délégué aux Finances, rapporteur**, expose aux membres de l'assemblée que le budget est prévisionnel ; en cela, il est susceptible d'être modifié en cours d'année par des décisions modificatives ajustant les prévisions. Ces décisions modificatives, votées en Conseil Municipal autorisent le Maire à **effectuer des recettes ou des dépenses complémentaires ou à en modifier leur affectation.**

Les décisions modificatives, tout comme le budget, doivent respecter le principe d'équilibre. Cela implique que les recettes et les dépenses soient égales entre elles et sincères.

Cette décision modificative n°1 du Budget primitif 2016 ajuste notamment les dépenses et recettes de fonctionnement. Les principaux postes d'ajustement se définissent comme suit :

#### *Recettes de fonctionnement*

- L'analyse des recettes perçues atteste de la surestimation des produits des services pour les recettes tirées de l'exploitation des services « crèche », « périscolaire » et « activités culturelles ». Il convient d'ajuster à la **baisse de 108 000 €** ces recettes.  
Il est permis de penser que cette situation soit le reflet de familles au quotient familial plus faible. Dans ces conditions, les pertes de recettes sur le chapitre "produits des services" devraient être compensées en recettes notamment par des subventions de la CAF plus importantes. Cela restant toutefois à vérifier, ces recettes supplémentaires n'ont pas pour l'instant été intégrées à cette DM1.
- **Augmentation de 86 236€** de recettes issues de la fiscalité, notamment une recette de 61 920 € relative à la cession de terrains devenus constructibles (cf. taxe sur les terrains devenus constructibles) ;
- **Augmentation de 92 100 €** des recettes de fonctionnement due à l'écriture des provisions relatives au contentieux opposant la Ville au Centre de Gestion de l'HERAULT. Lors du vote du budget primitif, ces éventuelles dépenses (en fonction du résultat du jugement) n'étaient prévues qu'en dépenses et n'avaient pas été comptabilisées comme étant des provisions permettant leur "annulation" comptable en les inscrivant tant en dépenses qu'en recettes. Il s'agit donc d'une dépense d'ordre qui améliore la physionomie du budget.

#### *Dépenses de fonctionnement*

- Du côté des dépenses de fonctionnement, il convient d'abonder à hauteur de **20 904€** le chapitre 014 permettant le remboursement à la métropole des redevances d'occupation du domaine public perçues en 2015.

#### *Recettes d'investissement*

- Les notifications des subventions perçues par la Commune pour la construction de l'école permettent d'augmenter les recettes de **97 000 €** ;
- Le FCTVA notifié pour 2016 a été réajusté à la baisse de plus de **74 000€** (le FCTVA dépendant des investissements éligibles à la récupération de la TVA réalisés en n-2);

- Quant aux recettes issues des emprunts, elles sont en hausse de **230 000€** de par le refinancement du PPP pour un montant de 158 500 € et la subvention accordée par la CAF pour l'école MANDELA sous forme de prêt sans intérêts de 72 000 €.

*Dépenses d'investissement*

- Ont été ajoutés **256 639€** pour financer le remboursement anticipé du PPP côté dépenses et **21 946 €** de reversement de taxe d'aménagement à 3M (cf. délibération du 21 juillet 2016);
- Ont également été ajoutés **70 000€** sur l'opération "construction de deux nouveaux courts de tennis " et **10 000 €** pour financer l'installation d'alarmes dédiées à la prévention des « alertes attentats » dans les deux écoles de la communes ;

Ci-dessous, le récapitulatif des grands équilibres constitutifs de la présente décision modificative :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>Budget primitif</b>	<b>Ajout DM 1</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	11 695 427 €	106 276 €	11 801 703 €
<b>Dépenses</b>	11 695 427 €	106 276 €	11 801 703 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>Budget primitif</b>	<b>Ajout DM 1</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	8 569 006 €	339 043 €	8 908 049 €
<i>Dont autofinancement viré de la section de fonctionnement</i>	<i>441 578 €</i>	<i>85 372 €</i>	<i>526 950 €</i>
<b>Dépenses</b>	8 569 006 €	339 043 €	8 908 049 €
<b>Total du budget</b>	<b>20 264 433 €</b>	<b>445 319 €</b>	<b>20 709 752 €</b>

## Fonctionnement

### Dépenses

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2016	Décision Modificative n°1	Total
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 249 000	0	2 249 000
Chapitre 012	Charges de personnel	5 580 000	0	5 580 000
Chapitre 014	Atténuation de produits	2 043 900	20 904	2 064 804
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	343 257	0	343 257
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>10 216 157</b>	<b>20 904</b>	<b>10 237 061</b>
Chapitre 66	Charges financières	653 708.86	0.00	653 708.86
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	93 500.14	0.00	93 500.14
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	92 100	0	92 100.00
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES, EXCEPTIONNELLES ET PROVISIONS</b>		<b>839 309.00</b>	<b>0.00</b>	<b>839 309.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>11 055 466</b>	<b>20 904</b>	<b>11 076 370</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	441 578	85 372	526 950
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	198 383	0	198 383
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>639 961</b>	<b>85 372</b>	<b>725 333</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 695 427</b>	<b>106 276</b>	<b>11 801 703</b>

## Fonctionnement

### Recettes

Chapitre	Libellé	Montant inscrit au BP 2016	Décision Modificative n°1	Total
Chapitre 013	Atténuations de charges	11 000	0	11 000
Chapitre 70	Produits services, domaine et ventes	616 600	-108 760	507 840
Chapitre 73	Impôts et taxes	9 226 794	86 236	9 313 030
Chapitre 74	Dotations et participations	1 684 008	36 700	1 720 708
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	106 000	0	106 000
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>11 644 402</b>	<b>14 176</b>	<b>11 658 578</b>
Chapitre 76	Produits financiers	25	0	25
Chapitre 77	Produits exceptionnels	51 000	0	51 000
Chapitre 78	Dotations aux amortissements et provisions	0	92 100	92 100
<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES</b>		<b>51 025</b>	<b>92 100</b>	<b>143 125</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>11 695 427</b>	<b>106 276</b>	<b>11 801 703</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	0	0	0
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 695 427</b>	<b>106 276</b>	<b>11 801 703</b>

## Investissement

### Recettes

Chapitre	Libellé	Montant inscrit au BP 2016	Décision Modificative n°1	Total
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	554 045	-74 200	479 845
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 475 000	97 323	1 572 323
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 200 000	230 548	5 430 548
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisation	700 000	0	700 000
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>7 929 045</b>	<b>253 671</b>	<b>8 182 716</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	441 578	85 372	526 950
Chapitre 040	Opération d'ordre transfert entre sections	198 383	0	198 383
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>639 961</b>	<b>85 372</b>	<b>725 333</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 569 006</b>	<b>339 043</b>	<b>8 908 049</b>

Investissement				
Dépenses				
Opérations	Libellé	Montant inscrit au BP 2016	Décision Modificative n°1	Total
132	ZAC des Constellations	0	0	0
137	3ème école	0	0	0
138	Construction du 3ème groupe scolaire Nelson Mandela	5 350 000	0	5 350 000
139	Renforcement du réseau électrique de l'école de Fontcaude	0	0	0
152	Aménagement Mat. et Mob. 2015	0	0	0
153	Matériel et mobilier	136 800	0	136 800
154	Travaux et aménagement	73 000	0	73 000
155	Accessibilité des bâtiments publics (AD'AP)	45 000	0	45 000
156	Stratégie de revalorisation patrimoine	785 975	-129 542	656 433
157	Offre socio et ludo-sportive	400 000	70 000	470 000
158	Modernisation informatique des services	137 700	0	137 700
159	Ville connectée	1 000	0	1 000
160	Schéma de déambulations vertes	35 000	0	35 000
161	Jardins familiaux (ADAPRO)	40 000	0	40 000
162	Nouvelle direction des solidarités	60 000	0	60 000
163	Bâtiments intelligents	12 000	0	12 000
164	Offre de service funéraire	20 000	0	20 000
165	Vidéoprotection	35 000	0	35 000
166	Supports de communication	2 000	0	2 000
167	Aménagement commercial Parvis Droits de l'homme	18 000	0	18 000
168	Travaux imprévus	50 000	0	50 000
169	Acquisitions imprévues	50 000	0	50 000
170	Rénovation du Centre Technique Municipal	0	110 000	110 000
171	Sécurité des écoles - Adaptation au risque attentat	0	10 000	10 000
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>7 251 475</b>	<b>60 458</b>	<b>7 311 933</b>
Chapitre 10	Dotation, fonds divers et réserves	0	21 946	21 946
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 317 531	256 639	1 574 170
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>1 317 531</b>	<b>278 585</b>	<b>1 596 116</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>8 569 006</b>	<b>339 043</b>	<b>8 908 049</b>
Chapitre 040	Opération d'ordre entre sections	0	0	0
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 569 006</b>	<b>339 043</b>	<b>8 908 049</b>

### IL EST DONC PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,  
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

**D'APPROUVER** les modifications de crédits décrits dans les tableaux ci-dessus, constituant la décision modificative n°1 du budget primitif 2016 de la commune de JUVIGNAC ;

**D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur GREPINET à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le 12 octobre 2016

et publication le 18 octobre 2016

